



COMMUNE
DE
VEYTAUX

Veytaux, le 18 avril 2022

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du préavis N° 01/2022 présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 14 mars 2022 :

Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'674.00 pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières

Rapporteur : Mme Natalia Martino

Membres : Mme Sonia Thélin

M. Gérald Gatto

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 31 mars en présence de Messieurs les Municipaux Philippe Andler et Igor Rinaldi, ainsi que M. Martin Von der Aa du service des forêts. Nous les remercions d'avoir répondu à toutes nos questions.

Il nous a été expliqué la démarche de demande de subventionnement pour l'entretien des routes forestières (70% de subvention octroyée par le Canton et la Confédération).

En effet, ce projet a débuté fin 2019 avec l'inspecteur des forêts notamment pour valider ledit subventionnement puisque la quasi totalité de la forêt sur la commune de Veytaux est considérée comme protection naturelle. De nombreuses routes sont nécessaires pour l'exploitation forestière et ces routes étant fortement sollicitées, il convient aujourd'hui de procéder à la réfection de divers tronçons. De plus des glissements de terrain provoqués par les intempéries de l'été dernier sont venus se rajouter à la liste des travaux déjà envisagés. Les cinq tronçons les plus urgents à sécuriser et/ou entretenir font l'objet de cette demande de crédit.

Le début des travaux est espéré dès le mois de novembre, soit dès que la route de Villeneuve-Sonchaux sera à nouveau ouverte.

Le coût total des travaux s'élevant à CHF 340'674.00, une subvention de CHF 238'472.00 devant être accordée, le montant des travaux à charge de la commune, soit CHF 102'202.00, sera pris en charge par le compte de fonctionnement de 2022.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis du 7 mars 2022 (N° 01/2022) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'674.00 pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières,

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'674.00 au maximum, sous réserve de l'octroi des subventions fédérales et cantonales ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante :
 - subvention : CHF 238'472.00 ;
 - retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 71'542.00 ;
 - trésorerie courante : CHF 30'660.00 ;

4. de prendre en charge cette dépense par le compte de fonctionnement en 2022, soit :
 - Compte 32.3141.02 « entretien des routes forestières » : CHF 340'674.00 ;
 - Compte 32.4360 « remboursement de tiers » : CHF 238'472.00 ;
 - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 71'542.00 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la commission
Le rapporteur

N. Maniolo

Veytaux, le 18 avril 2022